

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 23 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 DDEES 68 Signature de 11 conventions d'occupation du domaine public pour l'exercice d'une activité commerciale sur des sites prestigieux de Paris.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012, par lequel M. le Maire de Paris propose de conclure des conventions d'occupation du domaine public pour l'exercice d'une activité commerciale sur l'espace public sur des sites prestigieux de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement en date du 6 mars 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement en date du 9 mars 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement en date du 6 mars 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement en date du 12 mars 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 12 mars 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement en date du 5 mars 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 12 mars 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL au nom de la 2e commission ;

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec les personnes ci-dessous désignées, après validation d'une période probatoire de 3 mois, une convention d'occupation du domaine public de 4 ans fixant les modalités d'occupation et les conditions tarifaires annuelles suivantes pour ces emplacements situés sur des sites prestigieux à Paris :

- M. James FRANCHITTO, pour l'exercice d'un commerce de bouche sis Place Saint Michel (6 e) : 9.200 euros + 5% du chiffre d'affaires hors taxes lorsque ce chiffre d'affaires est supérieur à 200.000 euros/an ;

- M. Guillaume LECOINTRE, pour l'exercice d'un commerce de bouche sis Pont d'Iéna aux abords de la Tour Eiffel (7e) : 14.130 euros + 5% du chiffre d'affaires hors taxes lorsque ce chiffre d'affaires est supérieur à 40.000 euros/mois ;

- La société KIOSQUE TOUR EIFFEL, représentée par ses gérants, M. Laurent THEBAULT et M. Chriss CAMPION, pour l'exercice d'un commerce de souvenirs et bijoux fantaisies sis Quai Branly/Pont d'Iéna côté Port de Suffren (7e) :

20 % du chiffre d'affaires hors taxes avec minimum garanti de 60.000 euros + redevance additionnelle de 5% pour le chiffre d'affaires excédant 500.000 euros/an hors taxes ;

- Mme Clémence CORVAISIER pour l'exercice d'un commerce de bouche sis Rond point des Champs Elysées, sortie de métro côté Avenue Montaigne (8e):

-10 % du chiffre d'affaires hors taxes lorsque ce chiffre d'affaires est inférieur à 100.000 euros/an, avec minimum garanti de 11.000 euros ;

-11 % du chiffre d'affaires hors taxes lorsque ce chiffre d'affaires est compris entre 100.000 euros/an et 130.000 euros/an, avec minimum garanti de 11.000 euros ;

-12 % du chiffre d'affaires hors taxes lorsque ce chiffre d'affaires est supérieur à 130.000 euros/an, avec minimum garanti de 11.000 euros.

- M. Yacine CHERCHALLI, pour l'exercice d'un commerce de bouche sis Place de l'Alma -angle du pont de l'Alma (8e) : 12.000 euros pour une occupation prévisionnelle de 6 mois/an (en cas de demande pour une occupation annuelle plus longue, chaque mois supplémentaire sera facturé à 2.000 euros) ;

- Mme Linda CHRISTNACHER, pour l'exercice d'un commerce de bijoux fantaisies sis Place de l'Opéra (9e) : 23.360 euros ;

- La société Le Kiosque des Saveurs, représentée par sa gérante, Mme Nathalie PERKOVIC, pour l'exercice d'un commerce de bouche sis 91 quai Branly (15e) : 22.000 euros ;

- M. Fabrice AZEROUAL, pour l'exercice d'un commerce de bouche sis Place de Varsovie avenue de New-York au dessus du souterrain (16e) : 45.625 euros ;

- Mme Hakima GAMMOUH, pour l'exercice d'un commerce de bouche sis Place du Trocadéro (16e) : 21.988 euros ;

- Mme Constance LORENZI, pour l'exercice d'un commerce de bouche sis Place Suzanne Valadon/1^{er} emplacement (18e) : 26.300 euros ;

- Mme Clara GARCIA, pour l'exercice d'un commerce de chapeaux et articles de mode sis Place Suzanne Valadon/2^e emplacement (18e) : 15.330 euros.

Article 2 : Les recettes correspondantes seront constatées sur le chapitre 70, rubrique 91, nature 70321 du budget de fonctionnement de la ville de Paris, exercice 2012 et ultérieurs.